

A N N A L E S
BRETAGNE
PAYS DE L'OUEST

Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

112-4 | 2005

Varia

Dominique Barthelemy, Olivier Bruand (dir.), *Les pouvoirs locaux dans la France du Centre et de l'Ouest (VIIIe-XIe siècles). Implantation et moyens d'action*

Florian Mazel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1061>

ISBN : 978-2-7535-1500-0

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2005

Pagination : 217-219

ISBN : 978-2-7535-0243-7

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Florian Mazel, « Dominique Barthelemy, Olivier Bruand (dir.), *Les pouvoirs locaux dans la France du Centre et de l'Ouest (VIIIe-XIe siècles). Implantation et moyens d'action* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 112-4 | 2005, mis en ligne le 20 décembre 2007, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1061>

Comptes rendus

BARTHELEMY, Dominique, BRUAND, Olivier (dir.), *Les pouvoirs locaux dans la France du Centre et de l'Ouest (VIII^e-XI^e siècles). Implantation et moyens d'action*, Rennes, PUR, 2004, 250 p.

Cet ouvrage constitue la publication d'une dizaine de communications présentées lors d'une table ronde tenue à l'Université du Maine le 27 mars 2003. Si l'on veut bien faire abstraction d'un titre un peu vague (l'essentiel du propos concerne l'aristocratie locale), cet ouvrage représente à l'évidence, au-delà de l'analyse du cas de l'ouest et du centre de la France, un important jalon dans les recherches actuelles sur les formes du pouvoir aristocratique et leur évolution entre la période carolingienne et la période dite « féodale ». Les espaces examinés vont de la Bretagne à la Bourgogne, en passant par la Normandie, la Touraine et le Maine, chaque auteur portant son attention sur une période plus ou moins longue, la plupart n'envisageant que les X^e-XI^e siècles. Les différents thèmes abordés peuvent être schématiquement répartis en quatre ensembles, qui constituent d'une certaine manière les principaux « moyens d'action » sur lesquels repose la domination locale de la petite et moyenne aristocratie : la domination foncière (P. Depreux, O. Bruand) ; la famille et la parenté (J. Quaghebeur, P. Bauduin) ; le territoire et l'avènement des pôles castraux (N.-Y. Tonnerre, A. Renoux, D. Pichot) ; la justice, la « coutume » et ses acteurs (C. Lamy, Y. Sassier, B. Lemesle). Cependant, plus qu'à cette chronologie ou à ces thèmes, en définitive bien classiques, le grand intérêt de l'ouvrage tient au choix de l'échelle de l'enquête : une échelle locale et même parfois micro-locale (un pays, une ou deux *vicariae*, quelques paroisses...), qui révèle d'abord la diversité géographique et chronologique des situations, mais qui permet aussi d'ouvrir des voies nouvelles à l'analyse globale, en marge des modèles issus des monographies régionales ou des études mono-documentaires. À ce titre, et en dépit de sa surprenante discrétion à ce sujet, l'ouvrage se présente bel et bien comme une réflexion, vue « d'en bas », sur la nature et l'ampleur des changements qui affectent, ou pas, les formes de la domination aristocratique entre IX^e et XI^e siècles.

Il n'est pas possible ici d'évoquer l'ensemble de ces pistes, encore moins de les discuter, aussi se contentera-t-on d'en signaler quelques-unes. La première concerne les formes de la domination foncière : les quelques éléments présentés ici vont clairement dans le sens d'une relecture « seigneuriale » du système domanial carolingien. L'évidente polysémie du terme *villa* laisse entrevoir une situation locale déjà fort complexe au IX^e siècle, avec une pluralité de pouvoirs seigneuriaux juxtaposés et emboîtés. Les maîtres des VIII^e-IX^e siècles sont bien déjà et principalement, à l'image de leurs continuateurs des X^e-XII^e siècles, des « rentiers du sol » et non des « gestionnaires d'exploitation », pour reprendre des paradigmes bien connus. Leur objectif principal est de s'assurer des sources de revenus réguliers et un contrôle politique local, par la possession de certains

Comptes rendus

domaines en propre, par le contrôle de vassaux, par des liens privilégiés avec les grands établissements monastiques. Les seules évolutions profondes renvoient à la croissance agraire et à ses conséquences en termes d'occupation, d'exploitation et de maîtrise du territoire et de ses ressources.

Une deuxième piste concerne la composition et l'enracinement local de la petite et moyenne aristocratie. Dans toutes les régions et tout au long de la période considérées, celle-ci semble associer des familles à l'enracinement ancien, voire très ancien, et des familles nouvellement projetées et implantées par les pouvoirs centraux ou princiers (l'empereur, le roi, le duc, le comte), à l'image des *vassi* royaux installés dans le Maine, l'Anjou et la Touraine au IX^e siècle, bien connus depuis les études pionnières de K. F. Werner¹. Les unes comme les autres favorisent par ailleurs la mobilité ascendante des agents de leur seigneurie, foncière ou justicière, même si ce niveau des élites locales échappe le plus souvent à l'analyse avant le XI^e siècle. Une telle configuration et ce qu'elle implique en ce qui concerne l'emprise locale des élites laïques ne peut que susciter le réexamen des questions classiques sur la mobilité ou le renouvellement biologique et social de l'aristocratie, questions au cœur de bien des débats sur les mutations des X^e-XI^e siècles.

Une troisième piste renvoie à la justice, à son exercice et aux prélèvements qui lui sont liés, qui ont souvent représenté, depuis G. Duby, un critère d'évaluation du pouvoir local, de sa nature et de sa force. L'étude systématique des mentions de « coutumes » ou de « mauvaises coutumes » dans l'espace considéré permet d'articuler l'histoire de la seigneurie et du règlement des conflits à l'évolution des formes de l'emprise laïque sur les domaines ecclésiastiques et engage une réflexion sur l'importance des critères d'appréciation concernant l'ancienneté ou la légitimité des droits des laïcs dans la documentation monastique. L'examen des plaids judiciaires tenus dans le Maine au XI^e siècle montre de son côté la fragilité du lien entre justice et légitimation du pouvoir et l'illusion qu'il y a souvent à opposer justice princière et justice seigneuriale, l'une comme l'autre recourant en fait fréquemment aux mêmes compétences (humaines, procédurales) et aux mêmes références (coutumières).

Une quatrième piste concerne ce qu'on pourrait appeler, même si l'expression est insatisfaisante, la géographie des pouvoirs locaux. Plusieurs communications confirment la fragilité et l'instabilité des cadres territoriaux carolingiens et la profonde recomposition qu'entraîne l'émergence des pôles castraux aux X^e-XI^e siècles. Si ces pôles se greffent souvent sur d'anciens lieux habités, voire sur d'anciens lieux de pouvoir mérovingiens ou carolingiens, la plupart de ces derniers sont délaissés et le château surimpose à leurs dépens son propre espace de domination. Cependant, si les effets territoriaux de l'émergence du château sont ici bien exposés, le sens même de cette émergence, en particulier en termes de lieu de pouvoir et de résidence, n'est guère envisagé, hormis dans le cas de Mayenne (où se dessine comme la volonté d'une filiation symbolique avec le site de Jublains et le pouvoir comtal, voire royal) qui a de fortes chances d'être exceptionnel.

La principale frustration que suscite l'ouvrage tient toutefois au rôle marginal accordé aux institutions et aux établissements ecclésiastiques, le plus souvent réduits au rang de pourvoyeurs de sources, alors que le propos de D. Pichot suggère toute l'importance de l'essor du cadre paroissial, que celui d'Y. Sassier

1. Il faut à ce propos signaler la récente traduction en français, à l'initiative de l'Institut historique allemand de Paris, des très importantes « Untersuchungen zur Frühzeit des französischen Fürstentums (9.-10. Jahrhundert) », sous le titre *Enquêtes sur les premiers temps du principat français (IX^e-X^e siècles)*, Stuttgart, 2004.

Comptes rendus

démontre combien la réforme monastique et son idéologie ont pu modifier en profondeur la nature de la seigneurie laïque aussi bien qu'ecclésiastique, que plusieurs autres passages soulignent la prépondérance de l'*episcopatus* et des contrats de précaires dans l'implantation de nouveaux groupes ou le rôle des évêques dans l'émergence d'un premier tissu castral. Pour conclure, et en dépit de cette dernière remarque, cet ouvrage nous invite à une approche à la fois subtile et mesurée des évolutions des IX^e-XI^e siècles et constitue, sur la voie des nouvelles synthèses encore à venir, une belle et intelligente étape.

Florian MAZEL

BOUET, Pierre, LEVY, Brian, NEVEUX, François (éd.), *La Tapisserie de Bayeux : l'art de broder l'histoire*, actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 1999, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004, 428 p., 216 illustrations.

Un livre de plus sur la Tapisserie de Bayeux serait-on tenté de dire. Il est vrai que la bibliographie analysée au début de l'ouvrage et celle, à la fin, qui est répertoriée pour la seule période 1985-1999 sont impressionnantes. Toutefois, il ne s'agit pas là d'un ouvrage purement historique, esthétique et encore moins à but touristique. Il regroupe les communications présentées à un colloque à Cerisy-la-Salle en 1999 par une vingtaine de spécialistes tant français que britanniques. L'ensemble a été publié par Pierre Bouet et François Neveux de l'Université de Caen et Brian Levy de l'Université de Hull qui ont également fourni chacun un texte important. Bien présenté, relié et très abondamment illustré, ce livre fait le point des connaissances et propose des avancées sur la plupart des sujets qui intéressent, voire divisent, tous ceux qui ont examiné ce document exceptionnel.

Plutôt que de reprendre ces communications une à une, il semble préférable d'insister sur ce que cet ouvrage apporte de nouveau. Comme chacun sait, la Tapisserie est une broderie. C'est dom Bertrand de Montfaucon qui, en 1730, l'a qualifiée de tapisserie à un moment où ce terme était encore ambivalent. On l'a ensuite conservé car il paraissait plus valorisant que celui de broderie qui, au XIX^e siècle, évoquait trop les simples « ouvrages pour dames » (p. 75-76). L'œuvre textile elle-même a été soigneusement analysée lors de sa restauration en 1982. Elle comporte neuf panneaux (et non huit) de toile identique, qui sont de plus en plus courts (p. 84) comme si l'on avait été pressé de terminer l'ouvrage. L'examen de l'envers a permis de montrer que les légendes en latin ont été parfois inscrites d'abord afin, dans un premier usage, de fournir le thème du sujet à représenter. On a remarqué également que les fils sautaient d'un motif à l'autre ou d'un motif à une lettre, ce qui ne se conçoit que s'il existait un dessin préliminaire sur la toile, aujourd'hui disparu (p. 96). Il y a lieu aussi de distinguer les mains qui ont brodé les contours de celles qui ont effectué le remplissage; les unes et les autres inégalement habiles. Trois colorants végétaux ont été utilisés : garance (rouge), gaude (jaune) et pastel (bleu) dont la combinaison fournit dix couleurs. Les fils de restauration sont tous teints avec des colorants de synthèse, qui ont d'ailleurs mal résisté, qui sont donc postérieurs à 1860 (p. 121). Ce qui surprend car on a la preuve de restaurations importantes dès 1816-1817 et il y en eut d'autres avant (p. 393).

Nul ne doute plus, comme le rappelle F. Neveux, que le commanditaire de la Tapisserie fut Odon, demi-frère de Guillaume le Conquérant, évêque de Bayeux, qui devint après la conquête comte de Kent. Valérie Flint insiste sur l'image que